

L'hon. M. MANION: Parfaitement.

L'hon. M. EULER: Mais alors c'est purement une proposition d'affaires. Mais si l'on agit de la sorte pour venir en aide à une région du pays dans l'intérêt national, il me semble que c'est là une responsabilité qui incombe au Gouvernement. Je conçois parfaitement que les gens des provinces Maritimes tiennent à avoir le plus de travaux possible, surtout lorsqu'il s'agit de réparer un navire qui dessert uniquement les provinces Maritimes. Mais par contre, je trouve que l'autre principe est juste.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Je ne suis pas membre du Comité; mais me permettra-t-on de poser une question?

Le PRÉSIDENT: Assurément.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Ne serait-il pas possible de faire exécuter ces travaux à Saint-Jean ou à Halifax, à aussi bon compte qu'à Montréal?

L'hon. M. EULER: La soumission n'en faisait pas mention.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Je pose la question simplement. Je crois qu'on peut y arriver. Je sais qu'on le peut.

M. HANBURY: Pourquoi leur prix n'était-il pas assez bas?

M. CANTLEY: On a invité les autres à faire une seconde offre.

L'hon. M. EULER: Voilà qui n'est plus la même chose: l'accusation est grave.

M. CANTLEY: Je dis les faits. Voici autre chose: Combien a coûté le déplacement de ce navire?

L'hon. M. FULLERTON: On a fait entrer tout cela en ligne de compte.

M. CANTLEY: Ce n'est pas une réponse.

L'hon. M. FULLERTON: Je ne puis indiquer les détails.

M. CANTLEY: Pendant combien de temps le bâtiment a-t-il été retiré du service?

L'hon. M. FULLERTON: Je ne saurais vous faire un rapport circonstancié sans avoir les documents sous les yeux. Si vous tenez à ces détails, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

M. CANTLEY: Rendu au chantier le navire a dû attendre parce qu'un autre était logé dans le bassin de radoub, n'est-ce pas?

L'hon. M. FULLERTON: Je crois savoir qu'un autre bâtiment, bien endommagé, est arrivé après le départ du nôtre à destination du chantier.

M. CANTLEY: Vous courez tout ce risque. Vous déplacez un bâtiment à une distance de 2,000 milles environ, et je dis que ce déplacement a dû coûter quelque chose; je maintiens même que cela vous a coûté, en somme, plus cher que si vous aviez accepté l'offre de la *Saint John Dry Dock Company*. Prouvez que j'ai tort, maintenant.

M. HUNGERFORD: Ce service est entre les mains d'un architecte des plus compétents; et le prix de Vickers s'est trouvé le plus bas. Il est vrai que leur bassin de radoub était vacant lorsque le *Charlottetown* est parti à destination du chantier; mais quand il était rendu sur le fleuve un autre bâtiment a été endommagé et les autorités ont ordonné son admission au bassin parce qu'il pouvait couler.

M. CANTLEY: Une éventualité que vous n'aviez pas prévue.

M. HUNGERFORD: Cela peut arriver dans n'importe quel bassin de radoub.

M. HANBURY: Même aux provinces Maritimes.

M. CANTLEY: Vous n'aviez que deux bassins dans les provinces Maritimes?

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, le colonel Cantley a dit une chose plutôt grave. J'espère qu'il fait erreur; je ne conteste pas sa véracité.

M. CANTLEY: Qu'est-ce que c'est?